



L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI

Allocution prononcée par Alan MacGibbon, président du conseil d'administration, Groupe Banque TD

Assemblée annuelle des actionnaires, 18 avril 2024, Toronto (Ontario)

Bonjour. Bienvenue à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2024 du Groupe Banque TD.

Je m'appelle Alan MacGibbon et je suis président du conseil d'administration. Je présiderai l'assemblée, comme le prévoient les règlements administratifs de la Banque.

L'assemblée est ouverte.

Avec le consentement de l'assemblée, je demanderais à Jane Langford, vice-présidente à la direction et chef du contentieux de la TD, d'agir en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Nous sommes ravis de vous accueillir aujourd'hui, et nous souhaitons la bienvenue à ceux et celles qui se joignent à nous par webémission et par téléphone. Comme ce fut le cas l'an dernier, pour que l'expérience des participants qui assistent à l'assemblée virtuellement soit aussi interactive que possible, ils pourront poser des questions et faire des commentaires par téléphone et par la webémission.

Comme par les années passées, l'assemblée se déroulera en français et en anglais. Des services d'interprétation simultanée sont offerts aux gens dans la salle et pour les webémissions et les lignes téléphoniques françaises et anglaises.

Permettez-moi d'expliquer comment cela va fonctionner. Nous voulons permettre à tous les actionnaires et fondés de pouvoir de participer, qu'ils soient en personne ici ou au

téléphone, ou qu'ils écoutent la webémission. Nous répondrons d'abord aux questions des personnes qui se trouvent dans la salle, ensuite à celles des personnes qui sont au téléphone et finalement aux questions des personnes qui écoutent la webémission. Dans tous les cas, nous vous demandons d'indiquer si votre question porte sur une motion particulière présentée dans le cadre de la partie officielle de l'assemblée ou si elle est d'intérêt plus général.

Nous répondrons aux questions qui portent directement sur une motion particulière au moment opportun et nous vous demandons d'attendre la période de questions après la partie officielle de l'assemblée pour poser vos questions d'intérêt général.

Si vous êtes dans la salle avec nous et que vous avez une question, nous vous inviterons à vous diriger vers l'un des micros au moment approprié.

Nous invitons les personnes à mobilité réduite à lever la main pour qu'un préposé leur apporte un micro.

Pour poser une question par téléphone, nous vous demanderons de vous mettre en file d'attente au moment approprié. Le téléphoniste vous présentera lorsque nous serons prêts à répondre à votre question.

Nous vous demandons de faire preuve de concision et de ne poser qu'une question à la fois, pour que tous les actionnaires qui souhaitent poser une question aient la possibilité de le faire. Si vous avez d'autres questions, veuillez vous remettre en file d'attente au micro ou sur la ligne téléphonique afin que nous puissions parler avec autant d'actionnaires que possible durant l'assemblée.

Si vous êtes actionnaire ou fondé de pouvoir et que vous avez une question pendant la webémission, cliquez sur l'onglet « Poser une question » à gauche de la page de la webémission. Si la diffusion est en mode plein écran, vous devrez réduire la fenêtre

pour accéder à cet onglet. Les actionnaires qui souhaitent soumettre une question ou une remarque par la plateforme accessible dans la webémission peuvent le faire en tout temps et nous y répondrons au moment opportun.

Des représentants de la TD liront les questions que nous recevrons par la webémission. Si une question est soumise en français, une traduction anglaise suivra. Pour pouvoir répondre à un maximum de questions différentes, si nous recevons plusieurs questions très semblables à propos d'un même sujet, nous les regrouperons pour y répondre en même temps.

Comme par les années passées, la grande majorité des actionnaires ont soumis leurs procurations ou leurs directives de vote avant l'assemblée, mais les actionnaires et fondés de pouvoir peuvent aussi voter durant l'assemblée, et ce, qu'ils y assistent virtuellement ou en personne.

Pour préserver la confidentialité de votre vote, les procurations sont comptabilisées et totalisées par la Compagnie Trust TSX, notre agent des transferts, et sont soumises de façon légale à la Banque seulement si nécessaire ou lorsqu'un actionnaire indique clairement son intention de faire part de commentaires à la direction ou au conseil d'administration.

Voici comment vous pouvez voter sur notre plateforme de vote virtuelle. Une fois que vous avez ouvert une session dans la webémission, cliquez sur l'onglet « Voter » à gauche de la page, et une nouvelle fenêtre de navigation s'ouvrira. Les actionnaires qui n'ont pas ouvert de session dans la webémission peuvent accéder à la plateforme de vote virtuelle qui se trouve à la page de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires 2024 sur le site Web de la TD. Une fois que vous avez accédé à la plateforme de vote, vous pouvez vous inscrire pour voter en entrant votre numéro de contrôle puis le mot de passe td2024 (en minuscules). Les bureaux de scrutin seront ouverts seulement durant la partie officielle de l'assemblée. Si vous avez voté avant l'assemblée et que vous ne souhaitez pas changer votre vote, vous n'avez rien à faire.

Si vous êtes dans la salle avec nous et que vous souhaitez voter durant l'assemblée, vous aurez besoin des bulletins de vote vert et bleu qu'on vous a remis au bureau d'inscription.

J'ai obtenu une preuve satisfaisante que l'avis de convocation de la présente assemblée a été dûment publié et envoyé aux actionnaires de la Banque. Les procurations que nous avons reçues représentent environ 50 % des près de 1,8 milliard d'actions ordinaires en circulation. Le quorum étant réuni, je déclare l'assemblée dûment constituée.

Comme par les années passées, nous aurons une période de questions, une fois la partie officielle de l'assemblée terminée. Comme je l'ai indiqué plus tôt, durant la partie officielle de l'assemblée, nous prendrons un moment pour répondre aux questions et aux remarques soumises par les actionnaires et les fondés de pouvoir concernant les motions qui sont présentées pendant l'assemblée. Comme toujours, votre question doit porter sur les activités ou les affaires de la Banque et ne doit pas être de nature personnelle. Pour les personnes dans la salle, un représentant de l'équipe Relations avec les clients de la TD est ici aujourd'hui. Je demanderais à Tony Ali de se lever et de se faire connaître.

Si votre question est de nature personnelle, nous la mettrons de côté et nous vous invitons à en discuter avec Tony après l'assemblée, ou nous demanderons à un représentant de Relations avec les clients de communiquer avec vous après l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui se trouve à la page de l'assemblée annuelle et extraordinaire sur le site Web de la TD. Pour les personnes dans la salle, l'ordre du jour se trouve dans le livret qui était sur votre chaise.

Veillez noter que la discussion qui suit pourrait contenir des énoncés prospectifs sur les perspectives et les objectifs de la Banque, ainsi que les stratégies pour les atteindre.

Dans son allocution, Bharat parlera de mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (ou les PCGR), des mesures qui sont aussi désignées comme des résultats rajustés.

Des précisions sur les énoncés prospectifs et sur les mesures financières non conformes aux PCGR figurent sur la diapositive affichée dans la salle et dans la webémission et sont aussi présentées dans l'information financière de la Banque.

Permettez-moi maintenant de vous présenter les personnes qui se trouvent avec moi aujourd'hui.

Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction et Jane Langford, vice-présidente à la direction et chef du contentieux de la Banque. Comme je l'ai déjà mentionné, Jane agira en qualité de secrétaire de l'assemblée. De plus, les membres de l'équipe de la haute direction de la Banque et les membres du conseil d'administration sont présents pour répondre à vos questions, au besoin.

Pat Lee et Jordan Shafi, représentants de la Compagnie Trust TSX, l'agent de la TD chargé de la tenue des registres et des transferts, feront office de scrutateurs.

Avant de donner la parole à Bharat, permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions.

Après avoir siégé au conseil d'administration pendant plusieurs années, c'est un honneur pour moi d'en être aujourd'hui le président.

Au nom du conseil, je tiens à remercier Brian Levitt pour ses nombreuses années de service à la TD, comme administrateur et comme président. C'est son dernier jour parmi nous, et nous lui souhaitons une excellente retraite.

Enjeux macroéconomiques majeurs, contexte géopolitique difficile et bouleversements technologiques : l'année 2023 a assurément été synonyme de changement.

Par sa gestion mesurée, la TD a su composer brillamment avec cette dynamique, ce qui lui a valu de conclure l'exercice en tant que banque solide et bien capitalisée.

Notre rendement nous a permis d'augmenter notre dividende et d'amorcer un rachat d'actions pour redonner directement de la valeur à nos actionnaires, c'est-à-dire vous.

Notre solidité s'est particulièrement illustrée pendant la crise bancaire qui a touché les États-Unis au printemps 2023. La TD a en effet été un modèle de stabilité pour ses clients. Elle a continué d'être à leur service sans jamais cesser de concrétiser son but.

Nous avons aussi poursuivi nos investissements dans nos activités et amélioré l'expérience client.

Engagés auprès des collectivités que nous servons, nous avons progressé au chapitre de la durabilité et de la responsabilité sociale tout au long de 2023.

C'est là une démarche importante. Rien qu'au dernier exercice, nous avons versé plus de 157 millions de dollars par l'intermédiaire de La promesse TD Prêts à agir et fixé une nouvelle cible de 500 milliards de dollars en matière de finance durable et de décarbonation.

Comme toujours, nos quelque 95 000 collègues ont répondu présents. Si la TD se distingue, c'est grâce à leur talent et à l'importance qu'ils accordent à la clientèle. Je tiens à les remercier pour leur formidable travail.

Chers actionnaires, sachez que votre banque est solide. En investissant comme il se doit pour la renforcer, nous continuerons à préparer l'avenir et à créer de la valeur pour vous.

Je remercie notre président et chef de la direction, Bharat Masrani, pour son leadership. Épaulé par une équipe de la haute direction solide et chevronnée, il ne cesse de répondre aux attentes de la Banque et des actionnaires.

J'invite maintenant Bharat à prendre la parole.

Merci.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et de l'utilisation de mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et désigne les résultats établis selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Pour de plus amples renseignements, consultez « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du Rapport de gestion 2023, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports trimestriels déposés par la suite.

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2023 ») du rapport annuel 2023 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2024 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2023 et orientation pour 2024 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2024 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible », « pouvoir », « possible » et « potentiel » et de verbes au futur ou au conditionnel, ainsi que d'autres expressions similaires, ou la forme négative ou des

variantes de tels termes, mais ces mots ne sont pas les seuls moyens d'indiquer de telles déclarations.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la récession; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à plus court terme, notamment la réalisation d'acquisitions et de cessions et l'intégration des acquisitions; la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs financiers ou stratégiques en ce qui a trait à ses investissements, ses plans de fidélisation de la clientèle et à d'autres plans stratégiques; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant les technologies, les systèmes et les réseaux de la Banque, ceux des clients de la Banque (y compris leurs propres appareils) et ceux de tiers fournissant des services à la Banque; le risque lié à la modélisation; les activités frauduleuses; le risque interne; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements, de la modification des lois, règles et règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social (y compris les changements climatiques); l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions; l'interconnectivité des institutions financières, y compris les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par

l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon des taux interbancaires offerts; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les répercussions économiques, financières et autres conséquences de pandémies; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2023, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question à la section « Événements importants » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2023 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2024 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2023 et orientation pour 2024 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation applicable ne l'exige.